OFFRE D'EMPLOI

CHAUFFEUR OPÉRATEUR JOURNALIER
POSTE TEMPORAIRE – TEMPS PLEIN

Description
La Municipalité du village de Val-David est à la recherche d'un candidat pour combler le poste de chauffeur opérateur journalier sur une base temporaire à durée indéterminée avec la possibilité d'obtenir une permanence.

Sous l'autorité du directeur du service des Travaux publics et sous la supervision du coordonnateur des Travaux publics, le titulaire conduit et opère divers véhicules avec ou sans équipement, tels que : camion, niveleuse, chargeur sur roues, rétrocaveuse, etc. Manipule certains outils, effectue des travaux d'entretien manuel et de réparation de tout genre requis par le service des Travaux publics.

Exigences
- Avoir complété son secondaire 5
- Permis de conduire, classe 3 valide
- Expérience pertinente en conduite de véhicule de déneigement (6 et 10 roues)
- Expérience dans l'opération de véhicules tels : niveleuse, rétrocaveuse, chargeur sur roues, etc.
- Deux (2) ans d'expérience pertinente dans un poste similaire
- Attestation du cours de santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (un atout)
- Expérience de base en mécanique de véhicules lourds
- Expérience en soudure (un atout)
- Flexibilité de travail (horaire sur semaine et fin de semaine, de jour, de soir et de nuit)
- Bonnes habiletés dans les travaux manuels
- Polyvalent et capacité à travailler en équipe

Conditions et rémunération
- Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon les dispositions de la convention collective des cols bleus en vigueur.
- L'entrée en fonction est prévue en mars 2019

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae,
par la poste ou par courriel, **au plus tard le 8 mars 2019**
en précisant le titre d'emploi à :

POSTE « CHAUFFEUR OPÉRATEUR JOURNALIER – TEMPORAIRE »
Municipalité du village de Val-David
2579, rue de l'Église, Val-David QC J0T 2N0
Télécopieur : 819 322-6327
Courriel : communications@valdavid.com

Le masculin est employé dans le seul but d'alléger le texte. La Municipalité du village de Val-David souscrit au principe d'égalité en matière d'emploi. Nous remercions à l'avance toutes les personnes qui auront soumis leur candidature.
Seules les personnes sélectionnées pour une rencontre seront contactées.